

Conseil Territorial

Conseil Exécutif du 27 Février 2009

DELIBERATION N° 08-2009

**Autorisation d'ester en justice - Emissaire en Mer – Sociétés ANDRIEUX, BALINEAU,
INGEROP et autres**

**LE CONSEIL EXECUTIF DU CONSEIL TERRITORIAL
DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON**

Vu la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Nouveau Code de Procédure Civile ;

Vu l'arrêté gubernatorial du 27 janvier 1945 et en particulier son article 2 ;

Considérant qu'il convient que le Conseil Territorial défende ses intérêts dans le dossier dit « des eaux de Saint-Pierre », qu'indépendamment des procédures déjà introduites devant la juridiction administrative, la situation de l'émissaire en mer nécessite que soient attrait devant les tribunaux tous les intervenants à ce marché public, et en particulier les sociétés Yves ANDRIEUX, BALINEAU, INGEROP, ainsi que leurs assureurs, devant les juridictions de l'ordre judiciaire ;

Sur le rapport de son Président ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT**

Article 1er. – Monsieur le Président est autorisé à agir en justice devant le Tribunal de Première Instance de SAINT-PIERRE à l'encontre des sociétés Yves ANDRIEUX, BALINEAU, INGEROP, ainsi que leurs assureurs, ainsi que devant toute juridiction ultérieurement si nécessaire.

Article 2 – Le Président du Conseil Territorial de Saint-Pierre et Miquelon donne pouvoir à Monsieur Nicolas CORDIER, responsable des affaires juridiques du Conseil Territorial pour représenter le Conseil dans ces instances comme postulant.

Article 3 – La SELARL FLECHEUX & ASSOCIES, Maître Michel BAZEX, Avocat au Barreau de Paris, 17 bis, rue Legendre, 75017 PARIS est désigné comme avocat plaidant.

Adopté

5 voix pour
X voix contre
X abstention(s)
Membres du C.E : 8
Membres présents : 5
Membres votants : 5

Le Président,


Stéphane ARTANO

